



” Le mot de notre Maire ”

Chères Bocassiennes, chers Bocassiens.
Parfum de rentrée de vacances et bientôt de fêtes de Noël !

Presque un retour à la normale !

La rentrée, elle est bien sûr scolaire et les activités autour de l'école Fertel ont repris. Nos chers écoliers, 63 cette année, ont retrouvé les classes ce mois de septembre et nous accueillons une nouvelle institutrice en primaire.

Un agent communal accompagne désormais les enfants dans le car de transport scolaire mis en place par la région. Depuis le 5 octobre le protocole sanitaire allégé facilite le fonctionnement de l'école.

Rentrée des entreprises avec bien sûr la continuité après les vacances d'août des travaux de restauration de notre église. La journée de lavage du 15 septembre a remporté un franc succès. Merci à tous les organisateurs et participants lors de cet événement.

Les travaux d'effacement et de renforcement électrique route de Valmartin sont désormais bien avancés. Des relevés topographiques vont être réalisés route de Clères. Un cabinet conseil en urbanisme pourra alors nous faire des propositions d'aménagement de la D6.

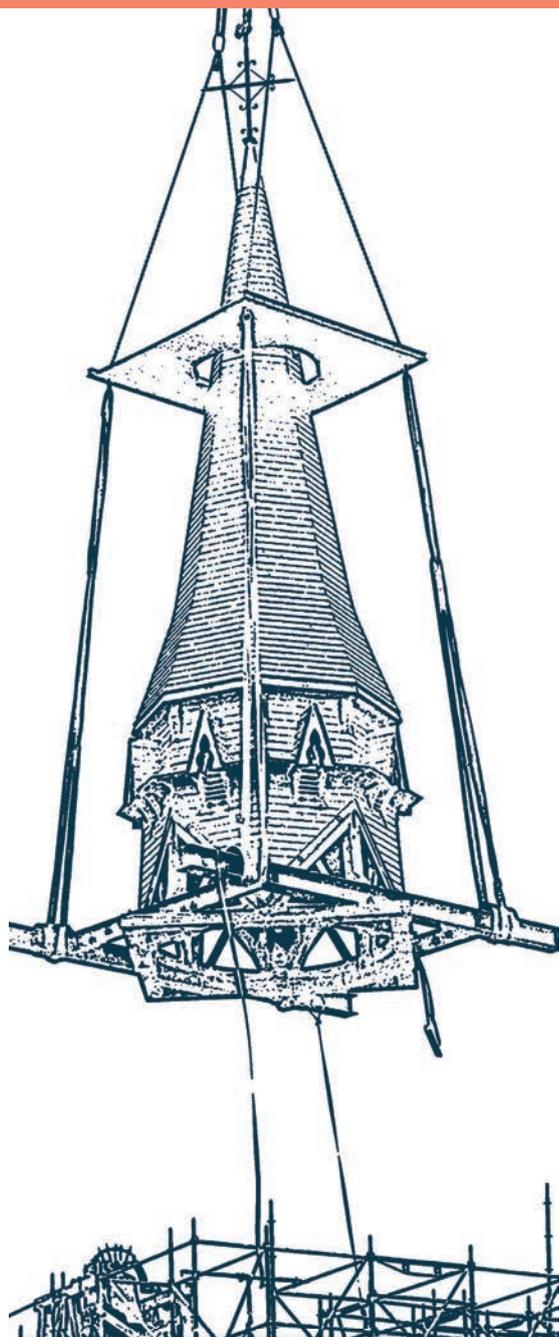
La rentrée c'est bien sûr aussi les réunions communales et intercommunales. La reprise des activités des associations, la reprise du CCAS. Nous sommes arrivés dans un quasi retour à la normale et pouvons envisager de nouveaux événements. Ainsi, le repas des aînés aura lieu le 14 novembre et nous aurons tous plaisir à nous revoir après ces longs mois d'interruption, sans oublier les commémorations du 11 novembre, les actions menés par l'ASCEB, le goûter et le colis des aînés

Je tiens aussi à remercier tous les participants au troc plantes de dimanche dernier et à féliciter les lauréats du concours des jardins fleuris. Grâce à vos efforts, vous contribuez à améliorer l'image de notre beau village.

Vous le voyez c'est une rentrée riche en événements. Je tiens à nouveau à remercier et féliciter toute l'équipe de rédaction du Bocasse Mag pour cette belle édition et à remercier l'ensemble des conseillers et agents municipaux pour leur travail a mes côtés.

Bonne lecture à tous.

Bien à vous,
Xavier Bertram



Grutage du clocher - Eglise Notre-Dame
le 15 septembre 2021

la Mairie

est ouverte :

Le VENDREDI de 16H00 à 18H00,

Possibilité de prendre rendez-vous :

Tél. 02 35 33 22 24

mairie-du-bocasse@orange.fr

www.mairie-le-bocasse.fr

 Commune du Bocasse

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

Après avoir été légalement convoqué par lettre en date du 10 juin 2021, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 17 juin 2021 à 19 h 00 sous la présidence de Xavier BERTRAM Maire.

Absents excusés : Mme CELIKOVIC - M. LAVATINE - M. PASTY LIGNY (pouvoir M. BERTRAM) - M. PAJOT.

Monsieur DUBOIS est désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 6 avril 2021.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

COMMUNAUTE DE COMMUNES – PRISE DE COMPETENCE « MOBILITE »

Le Conseil communautaire réuni le 22 mars dernier s'est prononcé à l'unanimité sur l'acceptation du transfert de compétence dite « mobilité » à la CCICV.

Au regard de l'article L.5211-17 du CGCT relatif aux décisions des communes membres d'un EPCI pour statuer sur les transferts ou la prise de compétences, il convient que les communes délibèrent sur ce sujet dans un délai de 3 mois.

Issue de la Loi 2019-1428 du 24 Décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), l'exercice de cette nouvelle compétence sera effectif au 1er juillet 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

SDE76 – ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-VALERY-EN-CAUX

Vu

- la délibération 2020-09-25/61 de la commune de Saint-Valery-en-Caux du 25 septembre 2020 demandant l'adhésion au SDE76,

- la délibération 201118-32 du 18 novembre 2020 par laquelle la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre accepte d'étendre son périmètre d'adhésion au SDE76 à la commune de Saint-Valery-en-Caux,

- la délibération du 18 février 2021 du SDE76 acceptant cette adhésion,

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de

Monsieur le Maire émet un avis favorable à l'unanimité.

PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT-OUEN-DU-BREUIL

Vu la délibération du 13 octobre 2020, prise par le conseil de la commune de Saint-Ouen-du-Breuil, relative au lancement d'études d'implantation d'éoliennes sur le territoire de ladite commune, et notamment sur des parcelles mitoyennes au territoire de la commune du Bocasse,

Considérant l'impact environnemental et visuel pour notre commune, déjà lourdement impactée par les lignes haute tension, la proximité de l'autoroute et par de nombreux pylônes électriques implantés dans un périmètre de moins de 3 km, Considérant l'impact sur la qualité de vie des habitants de notre commune dans le cas d'une implantation d'un parc éolien à proximité du territoire de celle-ci, Il conviendrait que les services de l'état imposent une réflexion plus approfondie sur ce sujet d'implantation.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer et donner son avis sur l'implantation de parc éolien à proximité de la commune. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis défavorable sur le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Saint-Ouen-du-Breuil.

DELEGATION DE COMPETENCE POUR DELIVRER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Considérant les dossiers de permis de construire PC 7610521B0001 et PC7610521B0002 déposés par « Les Granges de Bosc Grimont » il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance des permis construire à l'issue de la phase d'instruction.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Pour : 10

Abstentions : M. BERTRAM – M PASTY LIGNY

Prend acte du dépôt par « Les Granges de Bosc Grimont » des permis de construire PC7610521B0001 et PC7610521B0002, et désigne Madame Emma BELLIARD VALLEE pour se prononcer sur la délivrance de ces permis de construire.

QUESTIONS DIVERSES

Transport scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réunion qui a eu lieu le 10 juin avec les parents d'élèves concernant l'accompagnement des enfants dans le bus à la prochaine rentrée scolaire, les parents ne pouvant ou ne souhaitant plus assurer cette mission. Une étude sera réalisée pour que le service soit pris en charge par le personnel communal.

Courrier de M. THIERRY

Dans le cadre du confinement, la commune propose un report pour les locations de salle qui n'ont pu avoir lieu aux dates prévues. Monsieur THIERRY ne souhaite pas reporter mais demande le remboursement de son acompte. Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis défavorable à la demande de M. THIERRY

Collecte des déchets verts

Dans le cadre du renouvellement du marché de prestation de collecte des déchets, la communauté de communes souhaite connaître la position de la commune. Après avoir entendu Monsieur le Maire

le conseil décide de ne pas adopter cette collecte.

Travaux du clocher

Monsieur fait le point sur l'avancement des travaux :
- Retour de la cloche lundi
- Arrivée du beffroi et grutage des poutres mercredi
- Bénédiction de la croix de la cloche et du coq en présence de M. L'Abbé PATENOTRE à 17 h 30 au centre du village (il est à noter qu'une messe sera célébrée à la chapelle Saint Georges à 18 h 30 après la bénédiction).

Concours des jardins fleuris

Le jury est passé chez les habitants inscrits.

Situation sanitaire

Un vaccinobus sera présent le 24 juin à Bosc Le Hard. Le port du masque reste obligatoire aux abords de l'école.

Élections Départementales et Régionales

Monsieur le Maire rappelle la difficulté du double scrutin et la nécessité d'un plus grand nombre d'assesseurs. Il rappelle que la tenue du bureau des élections est une fonction obligatoire pour les élus municipaux, et invite chacun à s'impliquer activement dans cette mission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021

Après avoir été légalement convoqué par lettre en date du 30 septembre 2021, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 7 octobre 2021 à 19 h 00 sous la présidence de Xavier BERTRAM Maire.

Absents excusés : Mme FOLIOT - Mme CELIKOVIC - M. LAVATINE - M. GOURRE (pouvoir Mme DEPESTELE) M. JULIEN - M. PAJOT - Mme BEAUPERE (pouvoir M. BERTRAM).

Monsieur DUBOIS est désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 17 juin 2021.

Monsieur DUBOIS remarque à nouveau l'absence de certains élus.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – SEMAINE DE 4 JOURS

Depuis la rentrée scolaire 2017, l'école Fertel bénéficie d'une organisation dérogatoire du temps scolaire permettant de répartir les enseignements sur huit demi-journées. Cette dérogation arrive à échéance,

afin de permettre la continuité de cette organisation, le conseil municipal doit se prononcer. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

SUPPRESSION ET CRÉATION D'EMPLOIS POUR MODIFICATION DE DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE.

En raison de mise en place de l'accompagnement dans le bus scolaire, et tel que discuté au conseil municipal précédent, il y a lieu de réorganiser le temps de travail de l'agent concerné. Pour cela Monsieur le Maire propose :

- La suppression d'un poste d'adjoint technique territorial non titulaire à temps non complet à raison de 16.6/35e
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial non titulaire à temps non complet à raison de 21.33/35e.

Le conseil municipal émet un avis favorable (9 votes pour – 1 contre).

C.C.I.C.V – EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES RAPPORT DÉFINITIF

Les évolutions des compétences actées depuis le 1^{er} janvier 2019 ont fait l'objet d'une évolution des charges transférées, Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et propose son adoption au conseil municipal. Le conseil municipal souhaite prendre connaissance du rapport et demande un report de la délibération.

CDG76 – CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire des contrats d'assurance statutaire garantissant un remboursement des frais laissés à charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la fonction publique territoriale et la possibilité pour le Centre de Gestion de souscrire un contrat en mutualisant les risques. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le principe, au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion, la commune demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

SEINE-MARITIME ATTRACTIVITÉ – ADHÉSION

La communauté de communes ayant pris la décision de ne plus adhérer à Seine-Maritime Attractivité, afin de continuer à bénéficier des services proposés par l'agence Monsieur le Maire propose l'adhésion de la commune, la cotisation pour l'année 2021 s'élève à 332.50 €. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adhérer à ces services.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu sous forme de pétition concernant un projet de lotissement « Chemin de la Ferme ». Monsieur le Maire rappelle que cette zone a été classée en zone à urbaniser sous la forme d'opération d'ensemble dans le PLU adopté en 2013. L'affichage réglementaire a été réalisé pour ce projet. Face à l'inquiétude de l'ensemble des riverains concernant la circulation, il est proposé une réunion en mairie avec l'ensemble des personnes concernées.

Monsieur le Maire informe les élus de la consultation d'un cabinet de conseil, le cabinet Craquelin dans le cadre des aménagements de RD 6 « Route de Clères ».

Le SDE 76 doit faire une proposition pour le remplacement de luminaires vétustes, environ une

vingtaine par des LED.

Monsieur le Maire informe les élus d'un surcoût prévisible sur les travaux de charpente de l'église. Il est constaté de nombreux désordres pas facilement visibles avant découverte selon l'architecte. Une première estimation est chiffrée par l'entreprise MDB, mais qui demandera à être affinée et justifiée.

Monsieur le Maire fait le point sur la rentrée scolaire, arrivée d'une nouvelle enseignante à l'école maternelle, allègement du protocole scolaire depuis le 4 octobre.

Projet de parc éolien à Saint-Ouen-du-Breuil, création d'une association de défense par Monsieur Dominique Dallery « Association de défense des sites de Saint-Ouen-du-Breuil et de son environnement », mise en place d'une réunion publique.

La gendarmerie propose aux communes de s'équiper de système de vidéo-surveillance. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à y réfléchir.

Un pizzaiolo propose de s'installer sur la place le mercredi. Le conseil municipal y est favorable.

Remerciement de Monsieur le Maire pour la réussite de la journée de levage du clocher du 15 septembre.

Différents évènements à venir sont annoncés :

- 17 octobre à 9 h 30 Troc Plantes – Remise des prix jardins fleuris
- 11 novembre à 11 h 00 cérémonie de commémoration au monument aux morts
- 14 novembre à 12 h 00 repas des aînés
- 17 décembre à 16 h 00 goûter des aînés et traditionnelle remise du colis de Noël.

Mme PAPILLON remarque qu'il y a toujours des écoulements d'eaux usées venant du Parc d'attractions. Une lettre recommandée a été envoyée et une expertise a été demandée au Syndicat d'Eau de Sierville.

Des panneaux communaux ont été détériorés, une plainte en gendarmerie a été déposée, ils seront prochainement remplacés.

Monsieur DUBOIS évoque le problème du feu de la Linière de Bosc Nouvel et demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire. Monsieur le Maire répond qu'un courrier a été adressé aux dirigeants de la Linière leur demandant de trouver une solution rapidement et de clôturer la zone.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00

LES TRAVAUX

Travaux de VALMARTIN

Les travaux d'enfouissement des câbles électriques ainsi que l'implantation de nouveaux poteaux d'éclairages ont été effectués sur la route de Valmartin dans le secteur Banneville.

De ce fait un nouveau transformateur a été implanté pour éviter les problèmes de tension qui avaient lieu jusqu'ici dans ce secteur.



Chantier de L'ÉGLISE

Le 15 septembre dernier, une opération spectaculaire a coiffé notre église de son nouveau clocher.

Pour mener à bien cette opération, une grue de 200 tonnes a été nécessaire.

Les travaux ont commencé en fin de matinée par le grutage du fût/Beffroi. La cloche Marie Albertine Zébédée a suivie de près pour se terminer dans l'apothéose par le levage du clocher.

Opération périlleuse car tous ses éléments devaient s'emboîter parfaitement.

Nous ne pouvons que féliciter l'entreprise « Métiers du Bois » qui a œuvré toute la journée pour que ces opérations se déroulent parfaitement.

Le public était venu nombreux pour assister à cet événement.

Les travaux de restauration vont continuer autour de notre église pendant encore quelques mois.



L'ÉCOLE FERTEL

Septembre 2021, c'est la rentrée des classes !



Cette année L'école Fertel accueille 24 élèves en maternelle (7 petits, 5 moyens et 12 grands) et une nouvelle enseignante Mme Lecoq Océane. Bienvenue à notre nouvelle collègue . Séverine Luce est aussi présente aux côtés des plus jeunes en classe si besoin et pour la sieste.

Dans les locaux de l'école maternelle, 13 élèves de l'IME Dominique Lefort sont scolarisés. 6 élèves dans un groupe le matin avec leur éducatrice spécialisée Delphine Tafforeau et l'enseignante spécialisée Céline Conseil et 7 élèves l'après-midi avec la même enseignante et Julie Peixoto éducatrice spécialisée également. C'est à travers le dispositif appelé Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) et grâce à l'accueil de la mairie et de l'équipe pédagogique que les élèves peuvent profiter d'une scolarisation adaptée tout en partageant des temps scolaires et la vie à l'école avec les élèves du village du Bocasse.

Depuis 4 ans cette expérience montre la richesse de ses partages pour les enfants de l'IME tout comme pour ceux du village . Les retours des enfants, des parents et des professionnels sont riches et encourageants.

A l'école élémentaire la classe de Mme Robert Justine (directrice) compte cette année 20 élèves (6 CP/6 CE1 et 8 CE2). Et la classe des plus grands, classe de Mme Fauvel Camille a 6 CE2/9 CM1 et 7 CM2 un élève est accompagné par Mme Cyrille Boulart sur certains temps scolaires.

La rentrée s'est très bien passée mais chacun attend avec impatience de retrouver la liberté de pouvoir partager des projets communs et des récréations plus joyeuses sans protocole sanitaire !

L'an passé les élèves des 4 classes ont participé à un projet « cirque » avec un professionnel du monde circassien. Ils ont découvert les joies et les sensations engendrées par cette activité où les repères sont parfois chamboulés.



La situation sanitaire ne permettait pas de mixer les classes ni de faire une représentation finale mais les élèves ont été les porte-paroles de leurs propres expériences après chaque séance accompagnant les photographies et vidéos transmises aux familles.

Merci au parc du Bocasse pour le temps de loisir offert à tous les élèves de l'école en juillet.

Bonne année à tous.

Mme Robert

ASCEB : L'assemblée générale de l'Asceb s'est tenue le 29 septembre 2021.

Composition du conseil d'administration pour 2021/2022

Mme Avenel Lesly, *présidente*

Mme Robert Justine, *vice-présidente*

Mme Vilain Florence, *trésorière*

Mme Orona Aurelie, *secrétaire*

Mme Dantan Julie, *trésorière adjointe*

Mme Jue Aurelie, *secrétaire adjointe*.

Les événements à venir:

30/10/2021 : Chasse aux bonbons pour halloween à 14h30

Octobre/novembre : Commande de chocolats de Noël

17/12/2021 : Venue du père Noël à 18h.

Nous comptons sur vous cette année et accueilleront avec plaisir de nouveaux bénévoles.

Un petit récapitulatif de la vie extra scolaire.

Le 1^{er} juillet nous avons fêté le départ en retraite de Mme Cleret qui a instruit nos petits pendant 2 ans. Ce même jour un pot de l'amitié était offert par l'Asceb pour fêter la fin de l'année scolaire.

Le 2 juillet dernier Mr le Maire et sa 1^{ère} adjointe ont remis les dictionnaires aux enfants qui quittent l'école Fertel et rejoignent le collège.



Transport scolaire

Une accompagnatrice a été mise à disposition par la commune pour le transport scolaire.

Cantine et garderie :

Nous avons pu récemment grâce aux mesures moins restrictives rassembler les enfants dans la même salle de restauration. Un confort pour le personnel communal, la surveillance des enfants est ainsi facilitée.

Cette année beaucoup plus d'enfants restent le soir à la garderie périscolaire. Celle-ci étant dimensionnée pour 12 enfants nous allons devoir repenser son fonctionnement.

Nous souhaitons une très belle année à tous les enfants.



Association les Joyeuses Rencontres

Notre club «Joyeuses Rencontres» après une première réunion en juillet autour d'un bon repas au restaurant du golf de Bosc-Gérard, continue ses rencontres.

2^{ème} réunion le jeudi 2 septembre à la salle du Bocasse pour le plaisir de se voir avec quelques jeux et une fin de journée autour d'un goûter.

Mardi 28 septembre nous avons pu organiser notre voyage annuel avec le club d'Anceameville. Nous nous sommes dirigés sur Paris (avec les petites difficultés habituelles sur la capitale mais sans dommage) pour visiter le musée de l'air et de l'espace au Bourget. Nous avons pu admirer les mérites de nos anciens d'avoir volé dans ces engins dits volants qui aujourd'hui nous paraissent extraordinaires.

Nous sommes montés dans le concorde ainsi que dans son prototype. Ensuite nous avons rejoint le château d'Auvers sur Oise pour un bon repas. Nous avons eu le loisir d'effectuer un parcours dans les différentes salles de ce château où des films relataient la vie de peintres impressionnistes.

Le mardi 19 octobre, nous avons pu nous

retrouver au restaurant du lycée d'application de Canteleu où le repas a ravi les papilles de chacun permettant à certains de ne pas avoir à préparer un repas pour le soir.

Donc la vie du club continue.

N'hésitez pas à nous rejoindre, et pourquoi pas avec des idées nouvelles.

La cotisation (obligatoire pour tout membre d'une association) est de 13 euros pour cette année spéciale.

Notre but est de permettre à chacun de faire des connaissances dans notre village.

Cordialement, Bernard, Isabelle, Monique



Bernard
Tél. 09 83 06 30 78
Isabelle
Tél. 06 40 32 40 85
Monique
Tél. 06 64 48 69 09

Le 17 octobre 2021, s'est déroulé dans la cour de l'école la 1^{ère} édition du

«TROC PLANTES».

Quelques personnes s'étaient inscrites pour partager leurs plants, graines et leurs bons conseils. Nous avons eu le plaisir d'avoir des visiteurs sous un beau soleil d'automne.

À l'issue de ce troc les prix du concours «les jardins fleuris» ont été attribués. Des bons d'achat ont été remis aux premiers lauréats. Tous les participants ont été récompensés par des plants de fleurs, des pommes de terre et du paillage ainsi qu'un poisson rouge pour Maxence Chodan.

Un apéritif offert par la commune est venu clôturer ce beau moment de partage.



Classement des jardins fleuris :

- 1^{er} Mr et Mme Libbreck
- 2^{ème} Mr et Mme Kost
Mr et Mme Dufresne
- 3^{ème} Mr et Mme Lhernault

Mention spéciale talus fleuris

Mr Lasgi

Mention spéciale création de bassin

Maxence Chodan

Nous remercions les 10 participants et vous invitons à venir plus nombreux l'année prochaine.



notre Village et son Histoire...

L'église du Bocasse, Patrimoine, Guerre de 1870-71, situation économique

À l'occasion de la remise en forme de notre église du Bocasse, il est intéressant de nous replonger dans la période qui a vu naître Marie Albertine Zébedée, la cloche récemment restaurée. Ainsi, plongeons-nous dans les années 1860, et plus précisément, en cette nouvelle année 1861.

Le maire récemment élu de la commune du Bocasse-Valmartin est alors Albert Raupp. Né à Karlsruhe en juillet 1806, dans la toute jeune Allemagne napoléonienne, il est nommé le 14 juillet 1860 par le préfet alors que le village est « déchiré par les conflits », selon les mots de ce dernier.

En effet, et comme Albert Raupp le rappelle dans son discours d'investiture, il prend sa charge « en présence des dissentiments et de la profonde mésintelligence qui existent, bien notoirement » entre le conseil municipal, le curé de la paroisse et l'ancien maire, Adrien Sanson, et qui allaient mener le Bocasse à des « conflits administratifs ».

Voulant donc fédérer et se légitimer aux yeux des villageois, l'objectif de sa toute première mesure avait pour but de rassembler autour d'un élément central du village, l'église, et plus particulièrement Notre-Dame du Bocasse. Déjà en ce temps, l'église était mal en point. La situation du patrimoine, et notamment religieux, en France était assez inquiétante en bien des régions. Si quelques « proto-listes » étaient déjà réalisées, vers 1840, pour recenser toutes les constructions relevant du trésor commun de la France, rares étaient les initiatives qui visaient à restaurer ces édifices très anciens pour la plupart. Le Bocasse n'échappa donc pas à ce contexte culturel difficile.

Bâtie dans les années 1520 (entre 1521 et 1528), l'église Notre-Dame, note-t-on dans les délibérations municipales de cette deuxième partie du XIXème siècle, avait son sol fissuré, la couverture de sa nef abîmée et son beffroi ainsi que ses deux cloches cassées.

Car oui, avant 1860, l'église principale du village faisait sonner deux cloches au lieu d'une ! Ces deux dernières furent descendues du clocher pour inspection en avril 1861 et révélèrent un autre fait par leurs inscriptions gravées :

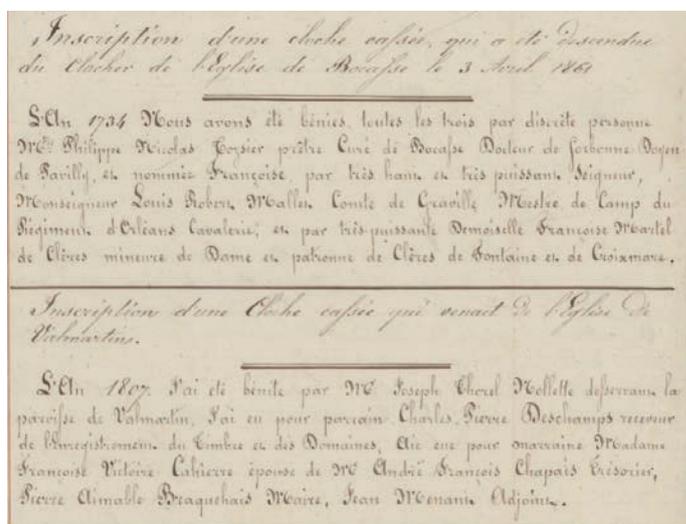
- La première cloche descendue datait de

1734 et mentionnait la présence de trois cloches actives pour l'église Notre-Dame à cette date !

« **L'An 1734, Nous avons été bénies toutes les trois par discrète personne Maître Philippe Nicolas Tozsier, prêtre Curé de Bocasse, Docteur de Sorbonne, Doyen de Pavilly, et nommée Françoise par très haut et très puissant seigneur Monseigneur Louis Robert Mallet, Comte de Graville, Mestre de Camp du Régiment d'Orléans Cavalerie, et par très puissante Demoiselle Françoise Martel de Clères, mineure de Dame et patronne de Clères de Fontaine et de Croixmare.** »

• La deuxième cloche, plus récente, datait de 1807 et était issue, à la base, du clocher de l'église Saint-Georges de Valmartin. Bien que la raison de son déplacement ne soit pas connue, la présence en tant que marraine de l'épouse d'un futur maire du Bocasse, André François Chapais (de Marivaux) (élu l'année suivante, en 1808), y est peut-être pour quelque chose.

« **L'An 1807, J'ai été bénite par Monsieur Joseph Thorel Molette desservant la paroisse de Valmartin. J'ai eu pour parrain Charles Pierre Deschamps, receveur de l'Enregistrement du Timbre et des Domaines, aie eu pour marraine Madame Françoise Victoire Cahierre, épouse de Monsieur André François Chapais, Trésorier, Pierre Aimable Braquehaï, Maire, Jean Menani, Adjoint.** »





*Mention des inscriptions des deux cloches,
extrait des délibérations du conseil municipal
du Bocasse, 1861*

*Eglise Notre-Dame du Bocasse,
photo du début du XX^{ème} s.*

Le conseil municipal du Bocasse-Valmartin décida donc de faire de la restauration de l'église le ciment de la refonte de l'unité éprouvée du village. Pour mettre en place ces travaux, une large souscription populaire fut lancée et eut un succès notable. Cependant, au-delà du symbolisme lié au rassemblement de toutes les composantes du village pour financer ces travaux (avec la participation aussi, évidemment, du maire Albert Raupp), cette souscription revêtait un aspect plus pragmatique.

En effet, les moyens financiers du Bocasse connaissaient, comme pour beaucoup de villages de France, des difficultés à se maintenir en

excédent. De ce fait, il était impossible pour le village de pouvoir réunir, avec son budget seul, l'argent nécessaire à la restauration de l'église. Cette souscription donc, eut bel et bien un succès qu'il faut relever, ayant permis de réunir 1966 Francs, mais ne put combler toutes les dépenses qu'engrangeaient ces travaux, estimées à 2620 Francs (A titre de comparaison, la reconstruction complète d'une église de Lambézellec, en Bretagne, à la même période, coûtait environ 26 000 Francs). Dès lors, des demandes furent faites au préfet pour combler le manque mais, au vu du silence des rapports municipaux sur ce projet, elles n'obtinrent sûrement pas de suite. S'ensuivent donc 10 ans pendant lesquels ce projet de restauration avança au ralenti. Pour cause aussi, dès 1862, le Bocasse-Valmartin connut une crise financière qui poussa le conseil municipal, rien que pour assainir son budget, à lever de plus en plus d'impôts extraordinaires. Enfin, « l'excessive cherté » du pain, à partir de février 1867, tel que le rapporte le maire, fit plonger dans l'indigence plusieurs familles, appauvrissant d'autant plus les ressources du bureau de bienfaisance local. Cette crise, qui dépassa les moyens du Bocasse-Valmartin, amena les plus riches du village, poussés par le conseil municipal, à soutenir la population. Parmi ceux-ci furent présents notamment Albert Raupp, qui résidait au château de Bosc-Nouvel, Jacques Eugène Leclerc, propriétaire cultivateur et adjoint, ainsi que Jean Zébédée Menant, propriétaire cultivateur et conseiller municipal.

Cette initiative, complétée par de nouveaux impôts extraordinaires suffirent tout juste à stabiliser le déficit du village, et ce jusqu'en 1870-1871 : Anni Horribiles...

Et nous verrons pourquoi dans le prochain numéro du Bocasse Mag...

Mathieu Ferrand, étudiant en histoire

Nouveaux-nés du Bocasse



Menzo Michel	Né le 05/07/21
Arthur Alexandre	Né le 08/10/21
Sören Laporte	Né le 18/09/21



Les mariages au village

3 juillet	Laurette Blondel & Nobah Eliable
31 juillet	Tiffany Pieters & Romain Lambert
28 août	Séverine Ferrand & Johan Lecourt

A noter dans vos agendas!

11 novembre
Commemoration
Monument
aux morts

14 novembre
Repas des anciens

17 décembre
Goûter et remise
des colis des aînés

à 18h
Venue du
Père-Noël

14 janvier
Vœux du
Maire à 19h

LE FRUIT DU MOIS : *La noix*

Fruit oléagineux à coque de la famille des juglandacees. Riche en acide gras polyinsaturés en oméga 3, tocophérol, composés phénoliques et antioxydants. Elle est cultivée par un nuciculteur et son verger s'appelle une noyeriaie.



Recette du gâteau aux noix

Ingrédients : 250g de noix décortiquées,
4 œufs
125g de beurre mou,
250g de sucre en poudre,
15 cl de lait,
180g de farine,
1 sachet de levure,
1 moule à gâteau.



Mélanger le beurre mou avec le sucre en poudre.

Ajouter les jaunes d'œufs.

Lorsque le mélange est homogène et lisse, ajouter le lait, la poudre de noix, la farine, et la levure chimique.

Monter les blancs en neige ferme et incorporer les délicatement à la pâte en 2 fois.

Remuer doucement à l'aide d'une Maryse.

Préchauffer le four à 180°/th6.

Verser la pâte dans un moule beurré et fariné. Enfourner pour 40 mn de cuisson.

Laisser refroidir sur une grille avant de déguster.

Bon appétit !

GENDARME A L'AUBE	CHAUDE DANS L'ARÈNE	TEXTILE ÉDENTÉ	LIMON	À DISPO- SITION DE L'ARMÉE JEU
LIVRE PESANT D'OR			MESSAGE RADIO DIPLOME	
			IDIOT METTRE DE L'YODE	
PAPE INNOCENT GÉNIE				RICHESSSE DIVAGUER
				EN PLEIN COEUR
HÉROS BIBLIQUE SOLDAT		FAUTE DE BALLE	SOUVERAIN TROIS SUISSES	
	FIN DU JOUR	LIPPES RÈGLE		
DÉCISION DE JUSTICE				ELLE CONNAÎT LA MUSIQUE
			VIVES EAUX	

Jeu des 7 erreurs



Les numéros et contacts utiles

SAMU 15

GENDARMERIE 17

POMPIERS 18

Toutes URGENCES 112 (Europe)

URGENCES MEDICALES

SOS Médecin..... 02.33.01.58.52
Médecin de Garde 116 - 117
Pharmacie de Garde..... 32.37
Dentiste de permanence..... 02 35 15 81 27
Centre Anti-Poison 02 41 48 21 21

NUMEROS UTILES

Ecole du Bocasse : 02 35 33 11 07
Curé : Abbé Michel Patenotte..... 02 35 74 57 56
..... 06 47 98 01 56
Inter Caux Vexin (Com.com)..... 02 32 93 91 13
Gendarmerie Montville 02.35.33.71.85
Trésor Public MONTVILLE 02.35.33.71.62

Pour vous accompagner...

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

Prendre rendez-vous à la mairie du Bocasse
Tél : 02 35 33 22 24

Centre Médico Social

2 A, Rue des Déportés 76710 MONTVILLE
Tél. 02.35.33.76.89 - Fax : 02.35.33.45.10

Assistante sociale :

RDV auprès du secrétariat du centre Médico-Social
de Montville

SSIAD Service des soins infirmiers à domicile pour personnes âgées:

38 rue H. Lemarchand 76690 CLERES
Tél. 02.35.33.74.75

CLIC (Buchy, Clères, Darnétal) Informations utiles pour la vie quotidienne des personnes âgées:

Sylvie MARTIN - Mairie de MONTVILLE
Tél. 02.32.93.91.07 - www.clicrouen.fr
Tél. 02.35.07.06.94

Mission locale de l'agglomération rouennaise :

Orienté et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans

Mairie de MONTVILLE
sur RDV Tél : 02 32 13 10 29
www.missionlocalerouen.fr

Conciliateur de justice :

Mr Jean Claude Aschenbrenner,
mairie de Bosc le Hard
Tél. 02 35 33 30 53 (sur rendez-vous)

Informations mairie

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...). L'attestation des services accomplis (ou état signalétique des services) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale aux jeunes Français ayant effectué le service national ou militaire.

Pièces à fournir : livret de famille et carte d'identité

Passeport / Carte d'identité :

Pré-demande à effectuer sur le site : www.ants.gouv.fr
Mairies les plus proche équipées d'une station biométrique : Clères - Tôtes - Barentin ...

Déchetterie :

Les cartes sont à retirer directement à la déchetterie

LE MOT DE LA RÉDACTION :

NOUS SOMMES HEUREUX DE VOUS RETROUVER POUR
CE NOUVEAU NUMÉRO DU BOCASSE MAG.

EN PLUS DES NOUVELLES RUBRIQUES NOUS AVONS LA JOIE DE
VOUS ANNONCER LA CRÉATION DE NOTRE ADRESSE FACEBOOK :
COMMUNE DU BOCASSE.

VOUS Y TROUVEREZ LES INFOS, LES PHOTOS ET SUJETS DIVERSES
SUR NOTRE COMMUNE. N'HÉSITEZ PAS À « LIKER » NOTRE PAGE
POUR CRÉER UNE VRAIE COMMUNAUTÉ.

LES BOITES « BOC À IDÉES » SONT TOUJOURS À VOTRE
DISPOSITION. BONNE LECTURE À TOUS

LA COMMISSION COMMUNICATION ET ANIMATION

la Team *Com*